

[marge :] conversion

[Janvier 1698]

Le 19, le P. recteur donna un certificat à un soldat du régiment de Languedoc, nommé Charles Guilbert, âgé de 22 ou 23 ans environ, dans lequel il déclaroit qu'il avoit embrassé la religion catholique apostolique et
5 romaine, et qu'il en avoit fait profession en recevant les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et en pratiquant les autres exercices de piété de la religion, sans parler de son abjuration. Pour en scavoir la raison, il faut scavoir que ce jeune homme étoit d'auprès de Calais
10 qu'il estoit né de parents hérétiques calvinistes, mais qu'il n'avoit fait aucun exercice de la religion prétendue réformée, et qu'il n'avoit même aucune connaissance des articles de sa créance [croyance, foi] parce que quand le roy fit la révocation de l'édit de Nantes, et obligea tous les Huguenots de France d'embrasser la religion
15 catholique, il n'avoit que neuf ans, et que son père et sa mère étant morts en ce temps là, où il se retira chez ses parents qui estoient catholiques, ou après avoir demeuré quelques temps, il alla à la guerre en qualité de valet d'officier et de soldat, que pendant tout ce temps là, il alla à la messe de temps en temps, au sermon, et aussi à l'office
20 divin puisque ce qu'étant venu à Nancy en quartier d'hiver et son hotesse s'étant aperçue qu'il n'avoit pas communier à Pasque, elle luy a demandé la raison, surquoy il luy avoua qu'il ne s'estoit jamais confessé ny communie pour les raisons
25 qu'en ??? qu'il souhaitait de se faire instruire, de se faire catholique, et de faire abjuration. Son hotesse l'ayant conduite et amené au P. recteur, il l'instruisit, le confesse et communie, sans luy faire faire abjuration, parce que, suivant l'opinion des docteurs, ayant
30 été baptisé, ignorant les principes de la religion de Calvin dont il'avoit pas la moindre connoissance, et sachant d'ailleurs tout ce qui est necessaire absolument de scavoir pour estre sauvé, il jugea que cela n'estoit pas nécessaire.